

VOSGESMOTO

★ ESTIVAL ★

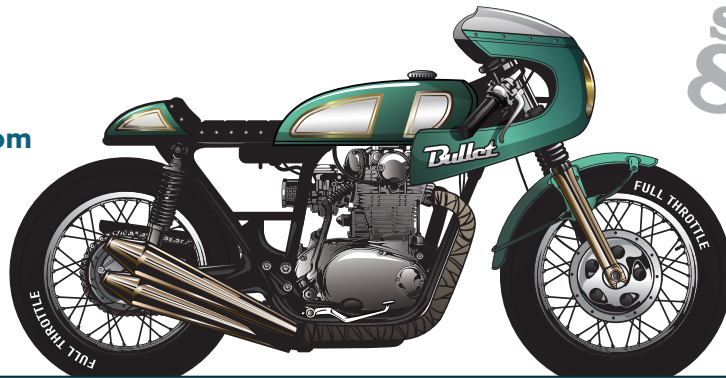
R.N 59

inscription au **bike show**

Pour toute participation, merci de nous retourner ces documents complétés et signés à l'adresse suivante :

VOSGES MOTO ESTIVAL
19 route d'Herbaville
88100 Saint-Dié-des-Vosges

ou par mail :
stephane@vosgesmotoestival.com



#1
samedi
8 juin

Propriétaire

Nom / Prénom

Professionnel Particulier

Portable (obligatoire pour être contacter sur place)

Email

Adresse

Moto

Marque

Modèle

Année

Valeur

[ON THE VOSGES AGAIN]

bike show

[ON THE VOSGES AGAIN]

Moteur
Modèle
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifié
Année
Cylindrée
Carburateurs
Echappements
Autres
Cadre
Marque
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifié
Année
Modèle
Amortisseurs
Autres
Roue avant
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée
Diamètre
Peinture
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée

Transmission
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée
Boîte de vitesse
Embrayage
Autres modifications / équipements
Fourche
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée
Marque
Tés
Tubes
Autres modifications / équipements
Roue arrière
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée
Diamètre
Selle
<input type="checkbox"/> Origine <input type="checkbox"/> Modifiée

Autres modifications

RÈGLEMENT DU BIKE SHOW

(à renvoyer signé avec la fiche d'inscription)

Art.1 – DEO EVENTS organise samedi 9 juin 2019 un Bike-Show à l'occasion du VOSGES MOTO ESTIVAL.

Art.2 – Ce Bike-Show est ouvert à toutes motos de type préparé. Il est ouvert aux particuliers et aux professionnels qui s'engagent lors de leur inscription à ce que leur moto soit en bon état de marche.

Art.3 – Ce Bike-Show a pour objectif de mettre en valeur le travail réalisé par les particuliers et les professionnels. Les motos sélectionnées le seront sur des critères objectifs et devront avoir un minimum de préparation et de transformation. Chaque participant s'engage à déclarer sur la fiche d'inscription les modifications et travaux qui auraient pu être réalisés par des professionnels afin que le jury puisse en tenir compte.

Art.4 – Le nombre d'inscriptions à ce Bike-Show est limité à un maximum de 25 motos. Les participants doivent envoyer la fiche d'inscription avant l'événement. Si le nombre de demandes est supérieur à 25 motos, l'organisateur pourra décider d'augmenter le nombre de motos acceptées et se réserve le droit d'accepter sous certaines conditions des motos qui n'auraient pas été préinscrites.

Art.5 – Pour les pré-inscriptions, les documents remplis et signés devront parvenir à :

VOSGES MOTO ESTIVAL - 19 route d'Herbaville - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

ou par mail à l'adresse suivante : stephane@vosgesmotoestival.com

Les participants dont la candidature aura été retenue seront prévenus par courrier ou mail

Pour les inscriptions sur place, dans la limite des places disponibles, elles devront avoir lieu avant le samedi 8 juin 2019 avant midi.

Art.6 - Engagements pris par les concurrents dont la candidature aura été retenue :

- Transporter leur moto à leurs frais jusqu'au lieu du Bike-Show.
- Se présenter avec leur moto à l'accueil avant le samedi 8 juin 2019 à midi.
- Présenter une moto propre et en parfait état de marche.
- Exposer leur moto pendant toute la durée du Bike-Show.
- Autoriser gracieusement toutes publications photographiques, télévisuelles, ou vidéo de la ou des motos exposées.
- Accepter le présent règlement dans son intégralité.
- Accepter et respecter le verdict du jury dont les décisions sont sans appel.
- Récupérer leur moto avant le dimanche 9 juin à 19h.

Art.7 – Les participants au Bike-Show ne pourront pas être présents à côté de leur moto lors du passage du jury. Tout participant au Bike-Show devra être présent sur le lieu d'exposition le samedi 8 juin à partir de 17h, ou joignable rapidement, afin de recevoir son trophée et de présenter sa moto sur demande de l'organisation, dans le cas où sa moto remporterait un prix. La remise des prix aura lieu le samedi 8 juin 2019 à 17h30h.

Art.8 – Le jury sera composé de professionnels. Leur jugement tiendra compte du travail effectué sur chaque moto et des éléments inscrits sur la fiche technique.

Art.9 – Les lots et trophées ne seront ni repris ni échangés.

Art.10 – L'organisateur se réserve le droit de modifier la liste des prix en raison de conditions particulières pouvant lui être imposé par le déroulement de la manifestation.

Art.11 – Chaque participant de ce Bike Show se verra remettre un bracelet qui permettra d'accéder à toutes les animations pendant les trois jours de la manifestation. Attention, chaque participant est responsable du bracelet qui lui est remis. Aucun nouveau bracelet ne sera distribué.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et d'en accepter les termes et conditions dans leur intégralité.

Je soussigné adhère aux clauses et conditions du règlement dont je déclare avoir pris connaissance et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données sur la fiche d'inscription.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Email _____ Tél. _____

Date et Signature du participant :